

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

25 ANNÉES
BIEN
SONNÉES

1. DURÉE DU CONCOURS :

Le concours débute le lundi 24 février 2020 et se termine le dimanche 29 novembre 2020.

2. COMMENT PARTICIPER :

Le concours se déroule en 5 étapes : 5 tirages d'un (1) ensemble de deux (2) haut-parleurs intelligents Sonos Play 1 et de quatre (4) haut-parleurs intelligents Google Home Nest Mini. Il y aura donc au total cinq (5) ensembles de deux (2) haut-parleurs intelligents Sonos Play 1 et vingt (20) haut-parleurs intelligents Google Home Nest Mini à tirer.

Les participations pour le 1^{er} tirage auront lieu du lundi 24 février au dimanche 22 mars 2020 à 23 h. Les participations pour le 2^e tirage auront lieu du lundi 23 mars au dimanche 19 avril 2020 à 23 h. Les participations pour le 3^e tirage auront lieu du lundi 20 avril au dimanche 17 mai 2020 à 23 h. Les participations pour le 4^e tirage auront lieu du lundi 5 octobre au dimanche 1^{er} novembre 2020 à 23 h. Les participations pour le 5^e tirage auront lieu du lundi 2 novembre au dimanche 29 novembre 2020 à 23 h.

Cinq (5) gagnants se verront remettre chacun un (1) ensemble de deux (2) haut-parleurs intelligents Sonos Play 1 et vingt (20) gagnants se verront remettre chacun un (1) haut-parleur intelligent Google Home Nest Mini.

Limite d'un formulaire de participation par personne et par adresse électronique pour chacun des tirages. Une même adresse électronique ne peut être utilisée par plus d'un participant. Une seule adresse électronique peut être utilisée pour participer au tirage de chacun des prix, peu importe le nombre d'adresses électroniques détenues par le participant. Les bulletins de participation produits par script, macro-commande, reproduction robotique, programmation ou tout autre moyen automatisé sont interdits et automatiquement déclarés inadmissibles. Les chances de gagner un prix sont directement liées au nombre de formulaires de participation admissibles reçus. La sélection des gagnants sera faite au hasard, parmi tous les formulaires de participation complétés sur le site Internet d'AutoPLACE au www.autoplace.ca

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Les participants doivent résider au Québec et avoir atteint l'âge de la majorité en date de leur participation au concours. Les administrateurs, dirigeants et employés d'AutoPLACE, ainsi que de ses sociétés et agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

4. POUR GAGNER ET RÉCLAMER L'UN DES PRIX, IL FAUT :

Remplir le formulaire de participation et répondre entièrement au questionnaire disponible au www.autoplace.ca

Le 1^{er} tirage aura lieu le vendredi 27 mars 2020 à 11 h.

Le 2^e tirage aura lieu le vendredi 24 avril 2020 à 11 h.

Le 3^e tirage aura lieu le vendredi 22 mai 2020 à 11 h.

Le 4^e tirage aura lieu le vendredi 6 novembre 2020 à 11 h.

Le 5^e tirage aura lieu le vendredi 4 décembre 2020 à 11 h.

RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

25 ANNÉES
BIEN
SONNÉES

LE TIRAGE DES PRIX AURA LIEU À L'ADRESSE SUIVANTE :

Soleil communication de marque
637-2, boul. Marie-Victorin
Boucherville (Québec) J4B 1X6

Les participants tirés au sort seront joints par téléphone ou par courriel le jour même du tirage et devront réclamer leur prix selon les instructions indiquées. Si le prix n'est pas réclamé ou si les participants tirés au sort ne peuvent être joints dans un délai de cinq (5) jours après le tirage, un nouveau tirage aura lieu.

5. PRIX À GAGNER :

Cinq (5) ensembles de deux (2) haut-parleurs Sonos Play 1.

Inclus : deux (2) haut-parleurs Sonos Play 1, un cordon d'alimentation, un câble Ethernet et un guide de démarrage rapide.

Valeur approximative de 380,00 \$ par prix x 5 = 1 900,00 \$. La valeur des prix exclut les taxes.

Vingt (20) haut-parleurs intelligents Google Home Nest Mini. Les couleurs peuvent varier.

Caractéristiques : technologie Bluetooth 5.0, Assistant Google, Chromecast intégré.

Inclus : Google Home Nest Mini, un adaptateur d'alimentation et la documentation de l'appareil.

Valeur approximative de 50,00 \$ par prix x 20 = 1 000,00 \$. La valeur des prix exclut les taxes.

6. Les prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être échangés contre une somme d'argent, ni vendus, ni transférés. Aucune substitution n'est accordée.
7. Les gagnants doivent consentir à ce que leur nom ou leur image, notamment leur photo ou leur voix, soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
8. Les participants au concours conviennent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent de s'y conformer.
9. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraînera automatiquement sa disqualification du concours.
10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
11. Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES : autoplace.info@carquest.com